



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial**

Bourg-en-Bresse, le 8 novembre 2021

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : « Extension et couverture de la plateforme emballage »

Localisation : 50, chemin du petit Plan – Zone industrielle les Fougères – 01250 SAINT
JUST

Pétitionnaire : Société U LOGISTIQUE

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 28 octobre 2021

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 2 décembre 2021

**L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut
obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
le chef de bureau,


Charles BROZILLE